

TRAVAILLEURS DE NUIT



ON AVANCE ?

Si le Président de la République annonçait un premier budget de 10 millions d'euros pour l'année 2021 et affirmait que leur situation allait faire l'objet d'avancées tant en matière indemnitaire que pour les matériels

AUJOURD'HUI, OÙ EN EST-ON ?

AUCUNE CONCRÉTISATION, AUCUNE CONCERTATION

Si UNITÉ SGP POLICE peut se satisfaire de l'achat de matériels, d'autres mesures s'imposent

Allocation du travailleur de nuit, avancements, bonifications retraites et bien évidemment, cycles de travail ne peuvent être écartés et doivent faire l'objet de mesures immédiates

UNITÉ SGP POLICE saisit Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur.



07-09-2020

Bagnolet, le 7 septembre 2020

Référence : YL/SEC/n°120

Monsieur Gérald DARMANIN

Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Ministre,

Au mois de juillet dernier, après des visites dans les services de Police et plus particulièrement auprès des « Nuiteux », le Président de la République affirmait que leur situation allait faire l'objet d'avancées tant en matière indemnitaire que pour les matériels.

Si nous pouvions nous satisfaire de ces premières mesures qui annonçaient enfin une réelle avancée, il appert qu'à ce jour, nous ne pouvons noter aucune concrétisation et, pire encore, aucune concertation n'a été entamée.

Porté par notre organisation syndicale depuis plusieurs années, le dossier du travailleur de nuit doit être rendu conclusif sans délai et, bien évidemment, de manière conséquente pour répondre à l'attente de nos collègues.

Si les 10 millions d'euros annoncés pour 2021 ont été appréciés, ils ne sauraient être suffisants ni une fin en soi en matière indemnitaire.

Si les matériels annoncés s'imposent, il ne saurait être question pour mon organisation, UNITE SGP POLICE-FSMI-FO, que le chapitre des avancements, des bonifications retraites et bien évidemment, des cycles de travail soit écarté et reste en l'état.

La spécificité du travail des policiers de nuit, tristement marquée ces derniers jours et semaines, ne devra pas faire l'objet d'un seul traitement empreint de « mesurette » !

Vous comprendrez aisément, Monsieur le Ministre, que cette actualité dramatique doit suffire pour la prise en compte de ce dossier et ne pas nous obliger à recourir à toute autre forme d'action.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour en débattre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire Général


Yves LEFEBVRE